

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

Date de la convocation  
7.09.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 27  
Votants 27

L'an deux mille vingt trois  
le treize septembre,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, Mme BONNET,  
M. RIGAUT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire  
délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,  
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DUCROT, Mme BAUDU-HASCOET.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**Cession de terrain à M. BERTON Serge**

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport suivant :

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée XC17 située La Jaquetone.  
M. BERTON Serge a fait part de son intention de se porter acquéreur de la parcelle XC17 d'une  
surface de 2 709 m<sup>2</sup> qui jouxte ses propres parcelles. Ce terrain se situe en zone A (zone  
Agricole) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Conformément à la réglementation, le service des domaines a été consulté et a émis un  
avis à la date du 5 avril 2023. Il est proposé de céder le terrain moyennant la somme de  
2 031.75 €. Les frais d'acte notarié en la SCP RASSCHAERT- VILLAIN / BERROCAL et de  
bornage (le cas échéant) seront à la charge de l'acquéreur. Par courrier du 4 juillet 2023, M.  
BERTON a accepté cette offre.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Aménagement, Patrimoine du  
22.05.2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition de cession,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : **27 SEP. 2023**

Publié le : **27 SEP. 2023**

Notifié le : .....